

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2020**

Délibération
n° 2020.02.064

**Cession du local
situé au lieu-dit Le
Boisseau à Dirac**

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2020**

Secrétaire de séance : Jeanne FILLOUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.02.064**

STRATEGIE FONCIERE

Rapporteur : Monsieur DEZIER

CESSION DU LOCAL SITUE AU LIEU-DIT LE BOISSEAU A DIRAC

La propriété sise au lieu-dit Le Boisseau 112 rue de Périgueux sur la commune de Dirac, a été intégrée dans le patrimoine de la nouvelle communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. L'ensemble immobilier est implanté sur la parcelle B1448 d'une superficie de 413 m².



Le bâtiment est un ancien garage avec station-service (cuves désaffectées). Il a été acheté par le SIROMPEGA (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de la Partie Est de GrandAngoulême) pour l'exercice de la compétence Déchets Ménagers.

Par la suite, le local a été transféré à la communauté de commune de la Vallée de l'Echelle et affecté aux services techniques. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le local est utilisé pour le stockage de matériels divers (bacs jaunes, barrières de manifestation, broyeur à végétaux...).

Le bâtiment d'une surface de 286 m² comprend un petit hangar (ancien atelier mécanique avec fosse), un espace bureau/salle de réunion et un second hangar plus grand (ancien garage à camion).



La qualité générale du bien n'est pas satisfaisante : la structure est ancienne (années 50), les bureaux ont été aménagés avec des cloisonnements datant de plus de 20 ans, les hangars ont servis d'entrepôt depuis plusieurs années, sans minimum de maintenance.





Après concertation avec les services techniques sur la faisabilité de travaux de rénovation, un devis d'un montant de 23 476 € HT a été présenté pour la réfection de la toiture.

D'autres travaux sont à prévoir pour la dépose de l'amiante.

De plus, le contrôle assainissement est non conforme (fosse ancienne et rejet des eaux sur un terrain voisin).

Au regard du coût élevé des travaux pour maintenir le bâtiment en état et pouvoir y accueillir des locataires ou personnels de GrandAngoulême, il vous est proposé de le mettre en vente.

Un acquéreur, Monsieur Florent Poujade, sculpteur, habitant la commune voisine de Torsac, a proposé de l'acquérir pour un montant de 30 000 €. Les frais associés à cette vente étant à la charge de GrandAngoulême.

La valeur comptable du bien est de 10 668,89 €, ainsi la plus-value constatée est de 20 000 €.

Vu l'avis des Domaines,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 6 février 2020,

Considérant l'intérêt public global du projet,

Je vous propose :

DE CONSTATER la désaffectation de la parcelle B 1448 située sur la commune de Dirac.

D'APPROUVER le déclassement du domaine public de cette parcelle pour la faire entrer dans le domaine privé intercommunal.

D'APPROUVER la cession à Monsieur Florent Poujade domicilié au lieu-dit Les Garrands à Torsac (ou toute société qui pourrait se substituer sur ce projet) du local situé au lieu-dit Le Boisseau 112 rue de Périgueux sur la commune de Dirac, implanté sur la parcelle cadastrée B1448, pour un montant de 30 000 €, les frais associés à cette vente étant à la charge de GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer les actes à intervenir.

DE CONSTATER la plus-value et la sortie de l'actif.

D'IMPUTER la recette au budget principal article 775.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 février 2020	<u>Affiché le :</u> 21 février 2020